



10^{ème} Ronde Roger Usclard

Samedi 5 mai 2018

Règlement particulier

Article 1 – DÉNOMINATION DE LA MANIFESTATION :

L'association "TEAM LA CHARRETTE" organise avec le concours de la commune de Saint Nazaire en Royans, le samedi 5 mai 2018 : **La 10^{ème} Ronde Roger USCLARD.**

Il s'agit d'une Ronde de Régularité Historique sur route ouverte. Elle vise à réunir des véhicules de collection à caractère sportif, ou non, dans un esprit amical et convivial.

Article 2 - RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION :

Conformément aux RTS (règles techniques et de sécurité) de la FFSA

Directeur de la manifestation	: M. Christian CAFFARDO	licence FFSA n° 43332
Directeur de l'épreuve	: M. Didier ROSSIGNOL	licence FFSA n° 11521
Responsable vérif. Techniques	: M. Jean-Louis CANEL	licence FFSA n° 50539
Responsable vérif. Administratives	: Mme Martine PAOLELLI	licence FFSA n° 20294
Responsable des classements	: M. Sébastien CHOL	licence FFSA n° 136357
Relation concurrents	: M. Daniel DUMOND	licence FFSA n° 2345

Article 3 - DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

L'épreuve est un parcours secret de type pénalisant se déroulant sur la voie publique, dont la moyenne horaire est inférieure à 50 km/h.

Les départs seront donnés de minute en minute, dans l'ordre croissant des numéros. Le parcours sera gardé secret jusqu'au moment du départ où aura lieu la remise du road-book.

Article 4 - PROGRAMME :

Clôture des inscriptions le **lundi 30 avril 2018**

Vérifications administratives sur la base nautique de Saint Nazaire en Royans : **Le vendredi 04 mai 2018 de 17h00 à 19h30 et samedi 05 mai 2018 de 6h30 à 8h00.**

Lors de celles-ci, le tracé du parcours spécifique servant de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure de distance, sera communiqué. (Possibilité de repas supplémentaires à réserver aux vérif.).

Les distances relevées par l'organisation feront office de seule référence.

Les vérifications techniques des véhicules auront lieu **le vendredi 04 mai 2018 de 17h15 à 19h45** sur la base nautique de Saint Nazaire en Royans **et le samedi 05 mai 2018** sur la Place située à côté de la mairie de Saint Nazaire en Royans, **de 6h45 à 8h15**

La Ronde Roger USCLARD sera divisée en 2 étapes de régularité

- 1^{ère} étape : Samedi 5 mai 2018 à partir de 9h00
- 2^{ème} étape : Samedi 5 mai 2018 à partir de 13h30

Article 5 - VÉRIFICATIONS :

Les véhicules devront être en conformité avec les obligations légales

- Lors des vérifications, les participants devront présenter **les originaux** de leur permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique et attestation d'assurance en cours de validité, l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord. Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Une décharge de responsabilité civile sera demandée au conducteur et au passager.
- Un extincteur en état de fonctionnement et en cours de validité (1kg minimum) un triangle et un gilet de sécurité par membre d'équipage, un cric et une roue de secours devront être présents à bord du véhicule tout au long de l'épreuve.
- Les participants sont autorisés à disposer d'un appareil de mesure de distances de leur choix à l'exclusion d'un ordinateur.



10^{ème} Ronde Roger Usclard

Samedi 5 mai 2018

Règlement particulier

Article 6 - INFRACTIONS :

Des contrôles de vitesse pourront être organisés le long du parcours par l'organisation, la police ou la gendarmerie. Tout dépassement de la vitesse autorisée entraînera des pénalités (voir article 10). Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être opposées aux organisateurs et incomberont totalement aux participants. L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de conduite dangereuse et / ou de comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

Article 7 - MODIFICATION ET RECLAMATION :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment, tout ou partie du programme et du règlement en fonction des circonstances. La manifestation se déroulant sous le signe de la courtoisie : **aucune réclamation ne sera acceptée.**

Article 8 - EQUIPAGE :

L'équipage est composé de deux personnes, conducteur et navigateur, présentes en permanence dans le véhicule. Concernant le navigateur, l'âge minimum requis est fixé à 10 ans (avec autorisation parentale). Aucune licence n'est exigée.

Article 9 - CONTROLES DE PASSAGE ET HORAIRES :

Les organisateurs pourront installer des Contrôles de Passage (CP) inopinés, afin de vérifier le respect de l'itinéraire par les participants. Les commissaires chargés de ces contrôles viseront le carnet de bord sans mentionner l'heure de passage. Tout visa manquant entraînera une pénalité.

Au départ de chaque Zone de test de Régularité (ZR), les commissaires chargés du contrôle relèveront l'heure de départ effective des concurrents.

Tout au long de chacune de ces Z.R. des points de chronométrages intermédiaires secrets seront disposés. Ce sont des cellules électroniques **BLUNIK** permettant de vérifier le respect de l'itinéraire et de la moyenne horaire fixés par l'organisateur. Ces derniers éléments seront communiqués aux concurrents au départ de chaque étape.

Article 10 - PENALITÉS :

- Perte du carnet de bord 5.000 pts
- Etape manquée 2.000 pts
- Absence de plaque ou de numéros 200 pts
- Absence pointage à CH 500 pts
- Excès de vitesse 1^{ère} infraction 5.000 pts 2^{ème} infraction : mise hors course.
- CP Manqué 100 pts
- Arrivée en sens inverse à un point de contrôle 50 pts
- Par minute d'avance ou de retard 10 pts
- En régularité par seconde d'avance ou retard 1 pt

Article 11 - CATÉGORIES VEHICULES :

Le nombre de véhicules acceptés est limité à 80.

Sont acceptés :

- Les voitures anciennes à caractère sportif ou non, construites entre le 01/01/1950 et le 31/12/1979 (conformes aux véhicules retenus comme éligibles par l'ACM au Rallye Monte Carlo Historique)

- Véhicules anciens, construits entre le 01/01/1980 et le 31/12/1989 ainsi que des véhicules exceptionnels plus récents, qui feront l'objet d'un classement séparé.



10^{ème} Ronde Roger Usclard

Samedi 5 mai 2018

Règlement particulier

Article 12 - DROITS D'ENGAGEMENT :

Le formulaire d'engagement doit être impérativement accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de TEAM LA CHARRETTE (encaissement du chèque le jour de la ronde).

L'engagement est fixé à :

- **250 euros par voiture**

Il comprend :

- Les plaques de rallye + Numéros de portières
- Les road-books et carnet de route
- Le repas du samedi midi,
- Repas et remise des prix du samedi soir
- Le cadeau souvenir de l'événement

Un chèque de caution de 100 € pour le boîtier de contrôle BLUNIK sera demandé avec l'inscription (chèque séparé) et rendu à la fin de l'épreuve lors de la restitution du transpondeur.

Article 13 – CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX :

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-æquo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus âgé ou à la cylindrée la plus faible.

Créé en 2012, le trophée Roger USCLARD sera remis en jeu lors de cette édition par l'équipage vainqueur en 2017 : Sébastien BAZZOLI et Christophe AROD

Seront récompensés :

- Les trois premiers au classement général
- Les trois premiers au classement des véhicules années de 01/01/1950 à 31/12/1979
- Les trois premiers au classement des véhicules années de 01/01/1980 et plus.
- Le premier équipage entièrement féminin
- Le premier plus jeune copilote
- La première écurie (+ de 3 voitures)

Article 14 - ASSURANCE :

L'organisation "Team la Charrette" a souscrit une assurance responsabilité civile manifestation auprès de :

**SARL GBG ASSURANCES 24 boulevard Gignier 26100 ROMANS
N° contrat A 1200-496-27**

HEBERGEMENTS :

Camping municipal de Saint Nazaire en Royans : Tél : 04 75 48 41 18

Gîtes municipaux de Saint Nazaire en Royans, Studios / appartements de 2 à 7 personnes
→ Renseignements à la mairie, Tél : 04 75 48 60 63

Hôtel ROME Saint Nazaire en Royans : Tél 04 75 48 40 69

Hôtel-Restaurant CASTEL FLEURI Saint Jean en Royans Tél : 04 75 47 58 01

Hôtel-Restaurant du MUSEE DE L'EAU Pont en Royans Tél : 04 76 36 15 53



Rejoignez nous sur Facebook
«Team La Charrette»

Site : <http://teamlacharrette.com/> - Courriel : teamlacharrette@gmail.com

Contacts : Christian CAFFARDO 06 14 14 16 19 - Didier ROSSIGNOL 06 76 11 47 25

P3

TEAM LA CHARRETTE – PF Automobiles – Z.I. Nord – 475 allée du Languedoc – 26300 BOURG DE PÉAGE

Association 1901 N° W26002608